

COLLECTE DES TEXTILES

SUSPENDUE

pour une durée indéterminée

Ne rien déposer au pied de ce conteneur

**Merci de conserver vos textiles à votre domicile
(ils ne seront pas repris en déchèterie)**

Tout dépôt effectué aux pieds des colonnes est considéré comme
dépôt sauvage et est passible d'une amende allant de 150 € à 1 500 €.

Service Gestion des déchets CCSB
04 74 66 18 24 (services techniques)
dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr



**J'aime mon Beaujolais,
je fais attention à mes
déchets**